



EDITO

Et si le management faisait rayonner les directions juridiques ?



A 2 semaines de l'événement qui réunit les directeurs juridiques pour la 3^{ème} année consécutive avec un succès grandissant, notre réponse à cette question ne peut être que : « Venez à la journée du management juridique et découvrez par vous-même que, OUI. »

Le management, cette matière, longtemps laissée de côté par les directions juridiques, est aujourd'hui en pleine expansion. Piloter, animer, conseiller, reporter, organiser, gérer... font aujourd'hui parties du quotidien du directeur juridique. Mais qui est ce manager juridique ? Comment organise-t-il son service juridique ? Quels outils utilise-t-il ? Quelle est sa position dans l'entreprise ? Autant de questions auxquelles vous trouverez des réponses le **25 juin 2013 lors de la 3^{ème} journée du management juridique.**

Si vous ne l'avez pas encore fait, il ne vous reste que 10 jours pour voter pour les innovations mises en place par 8 directions juridiques sur le site : www.innovation-juridique.eu. Vous pourrez ensuite participer à la remise des prix du jury et du public le 25 juin ou simplement venir rencontrer gratuitement les prestataires de solutions pour les services juridiques.

Alors, ne tardez plus à vous inscrire, le nombre de places est limité. En attendant de vous retrouver lors de cet événement, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Laurine Tavitian

LA CITATION DU MOIS

« Le management est le plus vieux des métiers et la plus récente des professions » – Abott Lawrence Lowell.

SOMMAIRE

EDITO
CITATION DU MOIS
VISION

Un outil de gestion de contrat pour renforcer l'organisation et le positionnement de la direction juridique

NOMINATIONS

Après Michelin et Volkswagen, nous vous proposons de découvrir les innovations des directions juridiques d'Eau de Paris et du groupe Orange. N'oubliez pas que vous pouvez aussi voir les vidéos relatives à chaque projet et votez en ligne.

EN COULISSES ...

**RENDEZ VOUS
LE 25 JUIN 2013**

www.journeemanagementjuridique.com

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)

Vision

Un outil de gestion de contrat pour renforcer l'organisation et le positionnement de la direction juridique



Selon le guide publié par l'ACC (Association of Corporate Counsel) sur le knowledge management « Il n'a jamais été aussi important pour les directions juridiques d'avoir des programmes structurés et systématiques de gestion des savoirs. » D'autant plus quand on demande en permanence aux directions juridiques de faire toujours plus avec moins. Comment organiser, structurer et stocker l'information juridique, et notamment contractuelle, quand les domaines de droit se complexifient, quand les problématiques business intègrent de plus en plus d'informations ?

Une partie intégrante du « legal knowledge management »

Quand on pense à la mise en place d'un programme de gestion des savoirs au niveau de la direction juridique, on cite traditionnellement l'importance de la veille juridique et la gestion des documents, plus rarement la mise en place d'un outil de gestion de contrat. Or, le droit des contrats reste de loin, selon le 1er baromètre des juristes d'entreprises (Enquête AFJE-IPSOS parue en 2010), la matière la plus pratiquée par les juristes (73 % des juristes interrogés). Dans une période où il faut faire « toujours plus avec toujours moins », l'outil de gestion de contrats permet d'informatiser, de déléguer tout en supervisant, la négociation de contrats non stratégiques, d'opérer ainsi des gains de temps considérables en informatisant ce qui peut l'être.

Un outil stratégique pour l'entreprise

Mais l'outil de gestion des contrats représente un bénéfice pour l'ensemble de l'entreprise. « *L'ECM (Enterprise Contract Management) est un projet global d'entreprise. En effet, l'objectif de la gestion des contrats est de mieux facturer et de faciliter le « time to market ». L'outil de gestion de contrat ne concerne donc pas uniquement la Direction Juridique, mais toutes les directions de l'entreprise.* » analyse Delphine Lanchy, Directrice Commerciale de Legisway. Grâce à des systèmes d'alertes paramétrés en amont, les directions juridiques, mais également les opérationnels, peuvent anticiper les échéances clefs des contrats ainsi que les risques principaux (clauses à risque ...). Le temps gagné en recherche est considérablement accéléré par les moteurs de recherche, ce qui permet d'être très réactif. Ainsi, un directeur juridique a pu sortir en une matinée la liste de tous les contrats signés avec un prestataire en faillite et l'entreprise a pu réagir très rapidement. Le **reporting** permet une vision globale sur l'existant et des analyses en temps réel selon différents critères (familles de contrat, montants, risques pris ...)

Favoriser le travail collaboratif entre juristes et non juristes

Les contrathèques permettent ainsi de créer des référentiels de contrats faciles à utiliser pour les opérationnels ce qui leur permet de suivre l'exécution et le renouvellement des

différents contrats et ainsi de réduire le *time to market* et de recouvrer plus facilement les sommes liées aux contrats en cours. C'est également un outil de diffusion de la culture juridique dans l'entreprise.

Comment mettre en place un outil de gestion de contrat ?

Une fois que l'on a évalué l'ensemble des besoins, comment mettre en place une solution de gestion des contrats ? Quelles questions se posent en amont ? Faut-il louer ou héberger un logiciel en interne ? Comment rédiger son appel d'offres ? Voici autant de questions auxquelles nous répondrons lors de la table ronde « La gestion des contrats, levier de compétitivité » Le 25 Juin prochain lors de la journée du management juridique.

**Table ronde « La gestion des contrats, levier de compétitivité »
25 Juin de 9h30 à 11h**

Intervenants :

- Un directeur juridique présentera son expérience.
- Delphine Lanchy, Directrice Commerciale de Legisway analysera les cinq facteurs clefs de succès.
- Alexandra Decoux, Responsable de rédaction PMS Lexis Nexis.
- Patrick Deleau, Directeur de Legal Suite.
- Cette conférence sera animée par Charlotte Karila Vaillant, associée fondatrice Signe Distinctif.

La conférence en quatre points clefs :

- La nouvelle place du contrat dans l'entreprise.
- Exemple d'une métamorphose d'une direction juridique.
- Ce que l'on peut attendre d'un outil de gestion de contrats. Quels sont les grands choix à opérer ? (SAAS, local, nombre d'utilisateurs...) Comment récupérer la base des contrats actuelle ?
- Cinq facteurs clefs de réussite d'un projet réussi : Nous étudierons les règles d'or essentielles de mise en œuvre d'un outil de gestion de contrat.

[Inscrivez vous à la 3ème Journée du Management Juridique](#)

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)

NOMINATIONS

Candidats au prix de l'innovation en management juridique

A l'honneur dans cette 4^{ème} newsletter, les innovations en management juridique du groupe Orange et d'Eau de Paris, qui bien que très différentes, ont toutes deux été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme et contribuent au développement d'un véritable management juridique.

Retour sur ces projets ambitieux avec les interviews de leur directeur juridique.



Interview de Xavier de la Guérivière, Responsable du service des affaires juridiques d'Eau de Paris

Pour accompagner la réorganisation des fonctions supports et la centralisation de la fonction juridique auparavant présente sur plusieurs sites géographiquement distincts, le service des affaires juridiques (SAJ) a été pilote dans la mise en place des contrats de service avec les directions d'Eau de Paris.

Avant toute chose, comment peut-on définir un contrat de service ?

Les contrats de service sont des engagements réciproques :

- de la part du SAJ, avec la désignation d'un interlocuteur dédié pour chaque direction, des engagements sur les délais de réponse (3 jours pour les questions urgentes, 8 jours pour les questions usuelles), une assistance personnalisée en fonction de chaque direction,...

- de la part des directions opérationnelles, afin d'associer le SAJ le plus en amont possible dans les projets,...

Faire partie d'un établissement public ne rend-il pas plus difficile la mise en place d'outils de management ?

Eau de Paris est en charge de la production et de la distribution de l'eau potable à Paris. Distribuer 490 000 m³ par jour d'un produit vital consommé par 3 millions de personnes implique une grande exigence pour l'ensemble des salariés !

Les contrats de service s'inscrivent pleinement dans ce souci de rigueur et de performance du service public de l'eau.

Lors du grand oral, vous avez présenté votre projet avec Colombine Poujade, directrice des abonnés et usagers, quel est le bénéfice des contrats de service pour sa direction ?

Il est présomptueux de parler à sa place, mais le fait que Colombine Poujade ait bien voulu soutenir le SAJ lors du grand oral prouve, me semble-t-il, l'intérêt qu'elle a trouvé à la mise en place d'un contrat de service avec sa direction.

En particulier, notre travail en complémentarité lors de la préparation des projets de sa Direction évite leur remise en cause tardive, en anticipant les contraintes juridiques et en trouvant des solutions conciliant les aspects juridiques et opérationnels. Lors de la mise en œuvre des actions, les litiges qui

apparaissent sont défendus avec des arguments juridiques plus solides, sécurisant celles-ci.

En outre, avoir un juriste dédié accompagnant la Direction des usagers et abonnés favorise des réponses rapides et adaptées au métier et aux enjeux opérationnels associés.

De façon plus générale, pouvez vous mesurer l'impact et l'efficacité de votre projet sur les directions opérationnelles ?

Pour mesurer nos engagements sur les délais de réponse, nous avons mis en place un suivi des questions posées. Avec comme premier objectif, assez basique, de vérifier si nous étions dans les délais et quand nous dépassions ces délais analyser les écarts (problème d'interprétation de la question, impact des congés, ...) afin d'améliorer notre organisation.

De façon plus intéressante, ces outils permettent une analyse fine des questions par nature et par direction. Ainsi, les zones de risque sont mieux identifiées et sont traitées par exemple par des formations internes.

Par ailleurs, une évaluation des contrats a été effectuée avec l'ensemble des directions opérationnelles et a été présentée devant la direction générale pour en mesurer l'efficacité.

Pensez-vous que votre innovation ait contribué à la diffusion d'une culture juridique d'entreprise ?

De façon générale, toute action pilote menée par un service est porteur d'attention au sein d'une entreprise. L'établissement des contrats de service a mis en valeur la fonction juridique et participe à sa crédibilité.

De plus, leur préparation et leur évaluation annuelle ont été et sont toujours actuellement un moment de choix pour sensibiliser les directions aux risques juridiques et échanger des informations.

[Découvrez le projet de la direction juridique d'Eau de Paris et votez en ligne !](#)

Journée du Management Juridique



[Inscrivez vous dès maintenant](#)



Interview de Nicolas Guérin, Directeur Juridique du Groupe France-Télécom Orange, et Jean Luc Chalhou, Directeur Juridique des Partenariats Stratégiques du Groupe, en charge de l'animation internationale de la filière juridique.

Confrontée à un marché en évolution permanente, à l'internationalisation de ses activités, mais aussi à différentes crises qui ont traversé le secteur et l'entreprise ces dernières années, la Direction Juridique du groupe Orange a dû réagir et s'adapter. Une de ces réactions a consisté à reprendre en main la gestion de la filière juridique « par et pour » les juristes. Cette dynamique reposant sur un partenariat fort avec les RH, s'est traduite par la mise en œuvre de différents programmes de management et notamment la mise en place de programmes innovants. L'un d'entre eux a rencontré un succès particulier auprès des juristes, il s'agit de notre programme de Talent sharing. Ce programme déployé en France et à l'international, permet de sélectionner chaque année une dizaine de juristes (sur 20 dossiers de candidatures reçus) et de leur proposer, pendant au moins 3 mois, d'apporter leur expérience et leur expertise juridique à un autre département juridique du Groupe.

ment un facteur de réussite de notre programme. De fait cette opportunité au milieu d'autres programmes de respiration mis en place réduit le nombre de départ du groupe et fidélise les juristes.

En quoi votre projet s'inscrit-il dans une rupture avec un management classique de la fonction juridique ?

Nous ne connaissons pas de direction juridique dotée d'un programme équivalent. Il s'agit d'un vrai outil de « respiration » en ce sens que ce n'est pas un projet de formation, d'amélioration des process ou d'informatisation de bases de données, éléments qui sont déjà en place depuis plus de 10 ans au sein de la direction juridique Orange. Ici, nous avons voulu rompre avec les codes habituels de la gestion d'un service juridique et placer le juriste au cœur de ce dispositif en lui laissant l'opportunité de se prendre en main et de rompre le rythme quotidien de sa carrière sans pour autant s'exposer.

Votre programme permet-il de valoriser le travail de la direction juridique auprès des autres directions du groupe ?

Certainement, c'est un excellent outil de promotion qui montre de façon très concrète le dynamisme des juristes qui n'hésitent pas à rompre leurs habitudes et leur façon de travailler afin de découvrir d'autres cultures et expertises. L'amélioration de la fluidité des échanges et la notion de véritable réseau de juristes qui se connaissent, est quelque chose de très visible au sein des autres départements du groupe Orange. Véritables ambassadeurs de leur département voire de leur pays, les juristes envoyés en talent sharing contribuent par leur présence à améliorer la connaissance par l'ensemble du groupe de l'organisation et du rôle de la direction juridique. A leur retour dans leur entité d'origine ils sont en mesure de faciliter les relations entre les entités de notre groupe par les connaissances qu'ils tirent de leur expérience. Dans un groupe comme le nôtre de plus de 170 000 personnes et dans lequel la fonction juridique réunit 734 personnes implantée dans plus de 40 pays, de tels échanges sont un excellent moyen de renforcer l'idée d'appartenance et de fluidifier les échanges et la collaboration entre les juristes.

Pourquoi votre programme facilite-t-il la gestion des carrières et la mobilité des équipes ?

L'outil a contribué à dynamiser la fonction juridique et permis d'adapter efficacement les ressources aux besoins. Ainsi, en deux ans, et l'expérience des Talent Sharing aidant, près de 20% de nos juristes ont effectué une mobilité volontaire. Le Talent Sharing permet également aux juristes de s'épanouir individuellement. Il répond à ce besoin des juristes de progresser, d'approfondir leurs connaissances (linguistiques ou techniques voire opérationnelles), de se sentir valorisé par leur managers et leurs pairs. C'est donc un formidable outil de fidélisation des juristes qui sont accompagnés très pratiquement dans leur réflexion de mobilité à l'intérieur du groupe : ils découvrent de fait comment travaillent les autres départements juridiques pendant une période d'immersion de 3 mois minimum et réalisent très concrètement si cela correspond à leurs souhaits de progression en entreprise. La sécurité que représente pour le juriste, la possibilité de réintégrer son département à l'issue de la période d'immersion est claire-

ment un facteur de réussite de notre programme. De fait cette opportunité au milieu d'autres programmes de respiration mis en place réduit le nombre de départ du groupe et fidélise les juristes.

Comment mesurez-vous le gain en efficacité de vos juristes ?

D'abord via les retours de nos juristes qui ont pu bénéficier de ce programme mais aussi de ceux des équipes qui ont accueilli ces juristes. On évalue également cette efficacité via le remarquable dynamisme de nos juristes dans la gestion de leur carrière, la mobilité ne fait plus peur, on n'hésite plus à donner une nouvelle orientation à sa carrière.

Mais aussi et surtout dans l'amélioration significative du fonctionnement de notre direction. Cette démarche en facilitant la relation entre les entités a servi de ciment de socle au développement d'autres programmes. Cette relation s'est « institutionnalisée », elle ne repose plus seulement sur la bonne entente entre les individus mais sur des structures et événements récurrents. Nous avons pu créer des General Counsel meeting réunissant les directeurs juridiques des pays tous les deux mois pour échanger sur nos dossiers et sur l'animation de la filière. Des clusters réunissant les juristes de différents pays ont pu être mis en place pour améliorer nos pratiques et nos expertises sur les grands sujets de l'entreprise. Ce ne sont que quelques exemples des conséquences concrètes qui montrent l'efficacité de ce programme de cette idée toute simple et pourtant peu pratiquée à notre connaissance au sein des directions juridiques.

Si vous deviez nous donner un chiffre relatif à votre projet, lequel choisiriez vous ?

J'en choisirais deux en fait qui montre que ce programme est à la fois une réussite pour nos juristes mais aussi pour l'entreprise : 100% de juristes satisfaits pour ceux qui ont pu participer à ce programme et 20% de mobilité volontaire de nos effectifs en deux ans.

[Découvrez le projet de la direction juridique du groupe Orange et votez en ligne !](#)

EN COULISSES ...

Dernière ligne droite avant notre journée dédiée au manager juridique !

Dans le feu de l'action pour faire de cette manifestation riche en réflexions, en échanges, et rencontres, votre Journée... mais nous ne vous en dirons pas plus ! Sauf que dans notre prochaine et dernière newsletter (vers le 15 juin), vous découvrirez les 3 candidats désignés pour remporter le prix du Jury... Suspense et rendez-vous dans 10 jours pour vous révéler le Secret !

Journée du Management Juridique



RETROUVEZ NOUS LE 25 JUIN 2013 lors de la troisième journée du Management Juridique
nombre de places limité, INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT

 9h30- 11h **La gestion des contrats, levier de compétitivité**


11h30- 13h **Comment choisir ses conseils externes ?**


14h30 - 16h **Positionner la Direction Juridique au niveau stratégique**


16h30 - 18h
Une direction juridique performante : Trois innovations en management juridique

Cocktail de cloture



 **Développez vos réseaux**
 profitez des pauses, de l'espace partenaires, du déjeuner et du cocktail pour développer vos réseaux.

 **Rencontrez**
 L'espace partenaires vous permet de découvrir des outils et des offres adaptées à vos différents besoins.

 **Innovez**
 Grâce aux retours d'expérience de directions juridiques, la journée est l'occasion de repenser vos actions.

Nom : Prénom :
 Société ou cabinet :
 Profession :
 Adresse postale :
 Code postal et ville, pays si hors France :
 Tél. : Email :

Inscription à la journée 250 € HT (accès aux conférences, déjeuner et cocktail de remise du Prix).
 Tarif demandeur d'emploi : 50% (sur justificatif).

J'assisterai à la table ronde : 9h30-11h 11h-13h 14h30-16h 16h-18h
 Je serai present : au déjeuner au cocktail

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN COMPLÉTÉ accompagné de votre règlement :

LEGI TEAM - 17, rue de Seine - 92100 Boulogne ou par fax au 01 46 09 13 85
 Pour tout renseignement : Tél. : 01 70 71 53 80 - salonjuridique@legiteam.fr

Organisateurs :



En partenariat avec :

